

CATHERINE KERBRAT-ORECCHIONI

CORPUS MÉDIATIQUES ET INTERPRÉTATION: LE CAS DES DÉBATS PRÉSIDENTIELS

1. Préliminaires

Puisqu'il s'agit dans ce volume de réfléchir à ce que la prise en compte des corpus médiatiques peut apporter à la réflexion en sciences du langage, je commencerai par introduire un certain nombre de distinctions et apporter un certain nombre de précisions sur la façon dont je vais aborder le problème.

Je dirai tout d'abord, reprenant la distinction classique entre les recherches orientées vers l'étude du *système* de la langue et les recherches orientées vers l'observation de son *utilisation*, que c'est la deuxième perspective qui sera ici adoptée: il s'agira de décrire certains *discours médiatiques*, et non de dégager les caractéristiques de la *langue des médias* (si tant est que l'on puisse admettre l'existence d'un tel objet).

Par ailleurs, il convient de souligner l'extrême diversité des discours médiatiques, dont l'ensemble se répartit en genres, sous-genres et sous-sous-genres, or les problèmes ne se formulent pas de la même manière selon le genre auquel on a affaire. Les facteurs à prendre en compte pour une typologie des discours médiatiques sont nombreux et divers¹ – parmi ceux qui ont les plus fortes implications descriptives, mentionnons deux facteurs qui se recourent fortement sans toutefois coïncider:

(1) *la nature du canal de transmission*: écrit *vs* oral, distinction décisive puisque le matériel sémiotique n'est pas du tout de même nature dans les deux cas. Il s'agira ici de discours médiatiques *oraux*, et plus précisément *télévisés*, donc à caractère « multimodal »;

(2) *le fait qu'il s'agisse d'un discours monologal* (produit par un seul et même locuteur/scripteur, qui peut évidemment convoquer, « dialogiquement », d'autres voix énonciatives) *vs dialogal* (le discours est co-produit par plusieurs locuteurs qui se trouvent engagés dans un processus interactionnel continu et ajustent au coup par coup leurs comportements mutuels, en « négociant » tout au

¹ Typologie qui se trouve aujourd'hui en partie bouleversée par l'apparition des nouveaux médias (communication par Internet), dont il ne sera pas question ici. Sur la question des genres de l'oral, voir Kerbrat-Orecchioni & Traverso 2004.

long du déroulement de l'interaction les divers aspects de son fonctionnement)². Il s'agira ici de *débats*, donc d'un type particulier d'*interactions médiatiques*.

Les différences entre discours monologal et dialogal³ sont souvent minimisées par l'analyse du discours « à la française », qui est en grande partie issue de l'analyse textuelle et qui, en matière de discours médiatique, a fait ses premières armes à partir d'échantillons de discours de presse. Ces différences sont pourtant fondamentales, mais elles ne seront envisagées ici que par rapport à notre problème central: le statut des interprétations que l'analyste propose des discours dont il est censé rendre compte.

– Dans le cas d'un discours monologal, de même que le locuteur/scripteur règne en maître sur ses choix discursifs (la pression du destinataire ne s'exerce que sous la forme des représentations qu'il s'en fait), de même l'analyste est libre de ses interprétations, qui ne sont contraintes que par le souci qu'elles correspondent à ce que l'énoncé « veut dire », c'est-à-dire à ce que l'émetteur veut dire dans son énoncé, ainsi qu'aux éventuels effets de réception qu'il peut en outre produire. Mais il ne s'agit là que d'hypothèses interprétatives, effectuées sur la base d'une « compétence » supposée commune à l'analyste et aux destinataires lambda.

– En revanche, le *talk-in-interaction* offre à l'interprétation une « prise » (*leverage*), un point d'appui plus stable puisque les différents participants se rendent mutuellement « disponibles », tout au long du déroulement de l'interaction, les significations de leurs comportements respectifs — c'est du moins ce qu'affirment Schegloff (1997: 183–184), et plus généralement les tenants de la *conversation analysis*. Dans le cas du discours dialogué, les faits pertinents seraient *accountable*, c'est-à-dire reconnaissables, et du même coup analysables « du point de vue des membres »:

[Les faits pertinents] sont rendus *publiquement disponibles dans des conduites reconnaissables comme telles* [...] (Gülich et Mondada 2001: 208)

ce qui signifie que chacun s'emploie à manifester à l'intention de son partenaire non seulement ce qu'il veut dire (et faire) mais aussi, par la façon dont il réagit, celle dont il interprète ce que son partenaire veut dire (et faire), pour le plus grand profit de l'analyste qui n'a plus qu'à recueillir ces « faits pertinents »⁴.

S'agissant des conversations ordinaires, de telles affirmations posent déjà un certain nombre de problèmes, car s'il est vrai que l'interprétation d'un segment X produit par A peut s'appuyer utilement sur la réaction que X suscite chez B (réaction qui doit d'ailleurs elle-même être interprétée par l'analyste...), le sens de X ne saurait être réduit à ce qu'en indique la réaction de B, qui n'en traite qu'une

² Sur ces différentes notions, voir Kerbrat-Orecchioni 2005: 14–21 et Chapitre 2.

³ A noter toutefois qu'il existe différents degrés d'interactivité (voir *ibid.*: 18–20).

⁴ Sur l'application de la *next turn proof procedure* à un corpus médiatique, voir Hutchby 2005.

part généralement faible. Mais cette réduction est plus inacceptable encore dans le cas des interactions médiatiques, du fait de l'existence de ce « surdestinataire » qu'est le public des auditeurs/télespectateurs.

Si l'on se demande en effet quel est le point commun, au-delà de l'infinie diversité des formes qu'ils peuvent prendre, à l'ensemble des discours médiatiques (qu'ils soient écrits ou oraux, monologiques ou dialogaux), c'est du côté du dispositif de réception qu'il faut le chercher, comme y invite la définition du *Petit Robert* (1974):

MEDIA, *n.m.* (1965; adaptation de *mass media*). Tout support de diffusion massive de l'information.

Dans le cas des interactions médiatiques, l'existence d'une « masse » hétérogène de récepteurs, qui viennent s'ajouter aux participants entre lesquels le discours s'échange, pose à l'analyse des problèmes spécifiques, que l'on envisagera à partir du cas particulier des débats électoraux et plus précisément, des débats de l'entre-deux tours des présidentielles françaises.

Le format participatif de ces interactions se caractérise par un emboîtement de deux circuits communicatifs que l'on peut grossièrement décrire ainsi:

(1) Circuit restreint: les échanges de plateau; communication à double sens, qui engage deux rôles interactionnels, les débatteurs (dyade conflictuelle) et les animateurs (dyade solidaire);

(2) Circuit englobant allant, de façon cette fois unilatérale, du plateau (instance d'émission) aux télespectateurs (instance de réception). Si les télespectateurs ne peuvent pas intervenir dans le débat, et s'ils ne sont pas directement « adressés », c'est principalement à eux que se destinent les propos qui s'échangent sur le plateau, comme l'admettent ouvertement certains débatteurs:

1974, VGE: dans ce débat / il y a quelque chose que nous n'essaierons pas de faire / qui est de nous convaincre mutuellement \ [...] ce que nous devons faire / c'est d'éclairer le choix des Françaises et des Français \ (.) parce que ce choix / du 19 mai/ sera un choix / très important \ [...]

FM: nous sommes ici pour informer \ pour faire comprendre \ (.) pour dialoguer \ (.) avec la France \ (.) et donc avec les Français \

On peut trouver que l'usage du verbe « dialoguer » n'est ici qu'une « façon de parler ». Mais dans le débat suivant, l'animatrice (Michèle Cotta) le justifie en quelque sorte lorsqu'elle déclare:

1981, MC: nous espérons néanmoins que ce débat aura éclairé les Français sur vos choix / et votre politique / (.) mais désormais les Français / sont les seuls / à répondre

Dans cette conception « macro » de l'échange, le débat pris dans sa globalité constituerait une sorte de vaste intervention initiative, à laquelle l'audience

« répondrait » (ou plutôt réagirait) quelque temps après par une activité non verbale, celle qui consiste à glisser son bulletin dans l'urne...

Quoi qu'il en soit, on ne voit pas au nom de quoi il faudrait dénier au public des téléspectateurs le statut de participants « ratifiés » (Goffman 1981), même s'ils ne le sont que dans le format de réception, et si de ce fait l'analyste n'a pas directement accès à leurs réactions; analyste qui se trouve donc à ce niveau logé à la même enseigne que celui d'un discours monologal, c'est-à-dire réduit à faire des hypothèses sur la façon dont le discours peut être compris par la « masse » de ses destinataires.

En d'autres termes: du fait du double circuit de communication qui caractérise les interactions médiatiques, *la position de l'analyste confronté à ce type de données est à la fois:*

– *celle d'un analyste de conversation* (circuit restreint) qui doit prendre en compte les réactions de l'interlocuteur, sans toutefois s'y limiter;

– *et celle d'un analyste du discours monologal* (circuit englobant), dont l'interprétation est obligée de se passer de toute indication fournie par le destinataire.

En tout état de cause, l'analyste est obligé, à toutes les étapes de l'analyse, de prendre des décisions qui ne reposent sur rien d'autre que l'application à certains indices textuels (complétés par des informations contextuelles) de sa connaissance des règles linguistiques, pragmatiques et communicationnelles qui régissent l'événement considéré et sont supposées plus ou moins partagées par l'ensemble des participants.

C'est ce que nous allons voir à partir de la description de trois épisodes relevant de trois débats différents (sur les six que comporte à ce jour le corpus complet de ces débats d'entre-deux-tours), et choisis pour leur intérêt du point de vue de leur fonctionnement sémantico-rhétorico-pragmatique (intérêt qui explique aussi sans doute leur notoriété: il s'agit d'épisodes particulièrement « mémorables »). La description repose, non sur l'application d'un quelconque « modèle », mais sur le recours à des outils descriptifs de provenance diverse, c'est-à-dire sur cet « éclectisme méthodologique » qui me semble plus approprié à la description de ces objets fort complexes que sont les interactions verbales⁵. L'analyse de chaque micro-séquence sera suivie d'un bref bilan des enseignements que l'on peut en tirer du point de vue qui nous intéresse, et ces bilans partiels seront synthétisés dans une conclusion qui reviendra sur la problématique qui se trouve au cœur de cette réflexion: *que fait-on exactement lorsque l'on « décrit » du discours médiatique?* — question rarement abordée de front, et dont la réponse est pourtant loin d'aller de soi.

⁵ Pour des précisions sur les outils en question, voir les trois volumes des *Interactions verbales* (1990–1992–1994) ainsi que *Le discours en interaction* (2005).

2. Analyse de trois échantillons prélevés dans le corpus des débats

2.1. 1974: débat entre Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand

VGE: « Vous n'avez pas monsieur Mitterrand le monopole du cœur »

2.1.1. Description

Dans ce premier face-à-face télévisé entre les deux finalistes d'une élection présidentielle, Valéry Giscard d'Estaing (VGE), ministre de l'Économie et des Finances depuis 1969, affronte François Mitterrand (FM), candidat de l'Union de la gauche. Celui-ci répète sur tous les tons que le gouvernement de droite auquel appartient son adversaire mène une politique « antisociale » favorisant exclusivement une « caste » de privilégiés; il s'en prend entre autres à la politique fiscale de son adversaire dans une longue tirade au cours de laquelle il introduit le thème du « cœur », accusant son adversaire d'en manquer. VGE va alors s'emparer de ce mot de « cœur » pour infliger à son adversaire un sévère coup de semonce:

VGE: hé bien monsieur Mitterrand/ si on vous a écouté / comme je vous ai écouté \ avec intérêt \ (.) euh on est convaincu que ce qu'il faut faire / ça n'est pas ce que vous proposez \ (.) d'abord/ je vais vous dire quelque chose / je trouve toujours / (.) choquant / (.) et blessant \ (.) de s'arroger / (.) le monopole du cœur \ (.) vous n'avez pas / monsieur Mitterrand le monopole du cœur \ vous ne l'avez pas \

FM: sûrement pas \

VGE: euh j'ai un cœur / comme le vôtre / qui bat à sa cadence / et qui est le mien \ (.) vous n'avez pas / le monopole du cœur \ (.) et ne parlez pas aux Français / euh de cette façon / (.) euh si / (.) blessante pour les autres \ (.) alors concernant / ce qui a été fait au cours des dernières années \ (.) [...]

Encadrée par les unités démarcatives « d'abord » et « alors », préfacée par « je vais vous dire quelque chose » qui accentue son caractère solennel, cette déclaration interrompt provisoirement le cours du débat par une mise au point censée lui permettre de se poursuivre sur des bases plus saines.

Cette attaque frontale (emploi de la deuxième personne et du terme d'adresse, ton de remontrance, regard maintenu sur l'adversaire, mimique sévère) se caractérise par son élaboration rhétorique (effets prosodiques et rythmiques associés au martèlement du syntagme « monopole du cœur ») ainsi que par la présence de nombreux marqueurs de subjectivité et d'affectivité. Mais elle se présente en même temps comme une argumentation, que l'on peut résumer ainsi: vous n'avez pas le monopole du cœur, puisque j'en ai un moi aussi — argument apparemment imparable, mais qui repose en réalité sur l'exploitation de la polysémie du mot « cœur », lequel désigne à la fois l'organe et par métonymie, les sentiments dont cet organe est censé être le siège, comme la générosité et l'aptitude à la compassion; mais étant donné qu'il n'est pas évident que ces sentiments soient aussi universellement partagés que l'élément anatomique, on a affaire à une argumentation en trompe l'œil (j'ai *du* cœur puisque j'ai *un* cœur).

Contestable du point de vue du *logos*, cette sorte de tirade est assurément efficace du point de vue de l'*éthos*, Giscard affichant ici un éthos « compassionnel » (tout en construisant de son adversaire un éthos sectaire). Or on sait que VGE est d'ordinaire plutôt perçu comme un économiste compétent certes, mais froid, distant et coupé du peuple (son patronyme n'étant pas fait pour arranger les choses); il s'emploie donc ici à lutter contre ce calamiteux « éthos préalable », ainsi qu'il l'avait déjà fait peu auparavant lors d'une déclaration télévisée⁶ qui se concluait ainsi:

On me fait parfois le reproche d'être quelqu'un de froid. Je crois que ce n'est pas vrai. Je crois que je suis quelqu'un de réservé comme sans doute, d'ailleurs, beaucoup d'entre vous. Mais vous savez que les gens réservés ne sentent pas moins que les autres. C'est pourquoi, dans cette campagne, j'ai dit que je voulais regarder la France au fond des yeux, mais je voudrais aussi atteindre son cœur.

Efficace enfin du point de vue du *pathos*: cette sortie giscardienne vise à produire sur l'auditoire un effet « pathétique » par l'irruption inattendue d'un corps et d'un cœur, dont elle fait entendre le battement cadencé au sein d'un débat jusqu'alors plutôt désincarné.

2.1.2. Bilan

L'analyse qui vient d'être proposée de la sortie de VGE ne repose en rien sur les réactions qu'elle suscite auprès des différents types de destinataires: non seulement nous n'avons pas accès aux réactions des téléspectateurs, mais les participants « actifs » présents sur le plateau accueillent dans un silence glacial le petit sermon de Giscard, qui peut poursuivre librement son exposé après cette mise au point. Les effets d'éthos et de pathos ne sont que des hypothèses construites par l'analyste; quant au sophisme argumentatif, il se peut qu'il ait échappé à tous les « membres », Giscard compris — on imagine en tout cas mal que Mitterrand (et à fortiori les animateurs) interrompe Giscard pour lui dire « non mais attention, vous jouez sur les mots là, ça ne se fait pas! » Il n'en reste pas moins que le sophisme est bel et bien inscrit dans le texte de l'interaction, il revient donc à l'analyste de le mettre à jour, même s'il n'est pas « relevé » (ni même peut-être perçu) par les participants à l'interaction.

2.2. 1988: débat entre Jacques Chirac et François Mitterrand

FM: « Mais vous avez tout à fait raison monsieur le Premier ministre »

2.2.1. Description

Étant en 1981 devenu Président de la République, Mitterrand se trouve cette fois occuper la position haute par rapport à son adversaire Jacques Chirac (qui n'est que Premier ministre⁷), ce qu'il va tenter de marquer par l'usage bien particulier qu'il fait du terme d'adresse. Les règles en vigueur veulent en effet que dans ce contexte, les co-débatteurs s'adressent l'un à l'autre à l'aide de la formule

⁶ Citée par Delporte 2012: 142.

⁷ Nous sommes en effet en période de « cohabitation ».

« *monsieur* + patronyme », cet usage symétrique et égalitaire les catégorisant comme de simples candidats. C'est en effet le seul usage attesté dans les autres débats où l'on ne rencontre aucun titre, même dans la bouche de Mitterrand qui s'adresse pourtant à un ministre en 1974 et à un président de la République en 1981⁸. C'est aussi l'usage auquel recourt Chirac dans ce débat, mais Mitterrand introduit une dissymétrie en donnant très systématiquement à son interlocuteur du « monsieur le Premier ministre », emploi donc très « marqué », dont il éprouve d'ailleurs le besoin de se justifier au bout d'une demi-heure de débat — il en prend curieusement l'initiative, après un développement où il n'est aucunement question de ce problème particulier mais où Chirac a mis en cause la conception mitterrandienne de l'impartialité de l'état, ce qui n'est évidemment pas du goût de ce dernier qui réplique:

FM: [...] moi je \ (.) je vous appelle / et je n- ne fais aucune observation particulière sur votre façon de vous exprimer / vous en avez le droit \ (.) moi / je continue de vous appeler monsieur le premier ministre / puisque c'est comme cela que je vous appelé pendant (.) deux ans / (.) et que vous l'être⁹ [...]

Justifications bien évidemment fallacieuses (car il va de soi que Mitterrand est capable de faire le départ entre l'identité « objective » et l'identité « contextuellement pertinente »), qui dissimulent la vraie raison de ce choix, à savoir le souci de souligner, sous des dehors respectueux, la relation de subordination dans laquelle se trouve son adversaire par rapport à lui (JC est *son* premier ministre).

Chirac alors de protester: il rappelle à Mitterrand le principe même de ce débat ainsi que les identités au nom desquelles ils s'y trouvent tous deux engagés (« ce soir »: les identités pertinentes le sont *hic et nunc*), puis il conclut ce rappel par un énoncé qui est en fait ambigu comme on va le voir, mais qui n'en est pas moins accompagné d'un petit sourire satisfait — satisfaction prématurée étant donné ce qui advient ensuite:

JC: permettez-moi juste de vous dire que ce soir / (.) je ne suis pas / le Premier ministre \ (.) et vous n'êtes pas / le président de la République \ (.) nous sommes \ (.) deux candidats / (.) à égalité / (.) et qui se soumettent au jugement des Français (.) le seul qui compte \ (.) vous me permettez donc de vous appeler monsieur Mitterrand \

FM: mais vous avez tout à fait raison / monsieur le Premier ministre \

Après cette répartie Mitterrand relève le buste et esquisse à son tour un petit sourire, Michèle Cotta ne parvient pas à réprimer un sourire plus marqué en jetant un regard à la ronde, pendant que s'installe un silence de plus de trois secondes troublé par quelques rires en bruit de fond, et c'est alors l'autre animateur qui intervient mais sans faire la moindre allusion explicite à l'incident:

⁸ D'une manière générale, le recours au titre est relativement rare en français, quelques situations d'interaction très particulières mises à part (voir sur ce problème Kerbrat-Orecchioni [éd.] 2010).

⁹ *Sic.*

EV (Elie Vannie): messieurs / (.) messieurs / si vous le voulez bien / avant de donner la parole à Michèle Cotta [...]

Au sujet de cette fameuse réplique mitterrannique, Trognon & Larrue (1994: 76) parlent de « dénégation » et d'énonciation aux allures de « paradoxe ». Sans doute. Mais un examen plus attentif fait apparaître que la réplique se prête en fait à deux interprétations, selon la « portée » que l'on attribue à « vous avez tout à fait raison »: c'est une expression anaphorique, mais quel est exactement son antécédent? sur quoi « porte » véritablement l'accord?

L'interprétation la plus naturelle consiste à considérer que cette évaluation porte sur l'ensemble de la précédente réplique de Chirac, et surtout sur son noyau « nous sommes deux candidats à égalité ». Selon cette interprétation, « vous avez tout à fait raison » signifie: vous avez raison de dire que nous sommes deux candidats à égalité, ce qui implique que nous utilisons réciproquement la formule d'adresse « *monsieur* + patronyme ». Dans cette interprétation il y a bien contradiction entre le contenu de l'énoncé et le terme d'adresse qui l'accompagne: c'est une boutade, qui suscite le sourire, voire le rire.

Mais en même temps, Mitterrand protège ses arrières: il peut s'innocenter de ce scandale discursif que constitue la contradiction en se réfugiant derrière une autre interprétation. En effet, « vous avez tout à fait raison » peut aussi être entendu comme ne portant que sur la fin du tour précédent, c'est-à-dire « vous me permettez donc de vous appeler monsieur Mitterrand », qui signifie à la lettre: « je continuerai si vous le permettez de vous appeler monsieur Mitterrand » (sans rien dire de la réciproque); il s'agit alors non d'une requête mais d'une demande de permission, à laquelle Mitterrand réagit positivement: vous avez raison de faire comme vous l'entendez, en ce qui me concerne je continuerai à vous appeler comme il me sied — et de fait, Mitterrand maintiendra tout au long du débat son recours au titre, quant à Chirac il restera fidèle à « monsieur Mitterrand »¹⁰.

De ces deux interprétations, la première est assurément plus conforme au fonctionnement général de l'anaphore, et s'impose davantage (comme en témoignent la réaction que suscite à chaud cette boutade et les nombreux commentaires postérieurs). La deuxième interprétation est plus douteuse mais elle n'est pas complètement exclue, surtout si l'on prend en compte le cotexte antérieur: elle va en effet dans le sens de la remarque faite par Mitterrand dans le tour précédent où il devance pour ainsi dire le reproche de Chirac (« je ne fais aucune observation particulière sur votre façon de vous exprimer, moi je continue de vous appeler monsieur le premier ministre puisque... »). Ainsi Mitterrand fait-il d'une pierre deux coups: il construit de lui-même l'image d'un débatteur tolérant et « non formaliste », pour reprendre le mot qu'il utilise lui-même un peu plus tôt dans le

¹⁰ Sauf vers la fin où il laissera échapper un « monsieur le Président » peut-être chargé d'une connotation ironique (« ah mais moi je n'ai pas changé moi j'applique cette politique depuis deux ans monsieur le Président », dans un passage où Chirac assume justement son identité de Premier ministre.

débat (alors que les raisons de cette préférence appellative sont évidemment moins innocentes), tout en divertissant l'auditoire. Et surtout, il joue un bon tour à son adversaire, victime de la maladresse de sa formulation.

2.2.2. *Bilan*

Cet exemple pose un problème similaire au précédent: l'ambiguïté de « vous avez tout à fait raison » est bien inscrite dans le texte de l'interaction mais elle n'est ni relevée ni commentée, et l'on peut même se demander si elle est perçue, et par qui. Notre hypothèse sera que s'il existe ici un seul participant conscient de la duplicité de l'énoncé c'est son auteur, François Mitterrand. On peut en effet penser que, si Chirac avait formulé sa requête autrement, c'est-à-dire de façon explicite (« vous me permettrez donc de vous demander de m'appeler monsieur Chirac ») et non sous la forme d'une inférence (or on peut toujours faire la sourde oreille aux inférences), Mitterrand aurait sans doute hésité à lui faire le coup du « vous avez tout à fait raison monsieur le Premier ministre », car la contradiction eût alors été patente et la provocation grossière — mais ce n'est qu'une hypothèse.

2.3. 2007: débat entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy

SR: « Je ne suis pas énervée, je suis en colère »

2.3.1. *Description*

Ayant proposé ailleurs une analyse de cette longue séquence extraite du débat Royal-Sarkozy de 2007¹¹, je me contenterai ici de résumer les faits.

Alors qu'est censée s'achever (aux deux tiers du débat) la séquence consacrée à la politique économique et sociale, Sarkozy mentionne en guise de conclusion ses propositions en matière de scolarisation des enfants handicapés. Les animateurs félicitent alors les débatteurs d'avoir « réussi la prouesse de... », mais on ne saura jamais exactement de quoi car Royal les interrompt avec un solennel « attendez j'ai quelque chose à dire » qui sonne comme un coup de théâtre.

Ce qu'elle a à dire, c'est qu'elle est « scandalisée » par l'« immoralité politique » dont fait preuve Sarkozy en tenant un discours « larmoyant » sur les handicapés alors que c'est justement lui qui a « cassé le plan Handiscole » qu'elle avait elle-même mis en place lorsqu'elle était ministre de l'enseignement scolaire. Elle l'accuse donc d'un « écart entre le discours et les actes » et conclut son réquisitoire en se déclarant « très en colère » (auto-attribution explicite d'un état émotionnel assumé et même revendiqué). Après l'avoir laissé parler pendant plus de deux minutes, Sarkozy l'interrompt pour lui demander de se calmer, ce à quoi Royal rétorque qu'elle ne se calmera pas (« non je ne me calmerai pas » répété quatre fois: elle persiste et signe) car il y a des colères qui sont saines « parce qu'elles correspondent à la souffrance des gens »:

¹¹ Voir Constantin de Chanay, Giaufret & Kerbrat-Orecchioni 2011.

- SR: [...] je suis très en colère\(.) et les parents et les familles qui vous [ent-&
 NS: [calmez-vous
 SR: &et les parents [non je ne me calmerai pas
 NS: [calmez-vous et ne me montrez pas du doigt [avec ce&
 SR: [non (.) si
 NS: &cet index [pointé parce que franchement (.) je je je voudrais vous di- je voudrais
 SR: [non (.) non je ne me calmerai pa:s (.) non: je ne me calmerai pa:s
[je ne me calmerai pa:s (.) parce que: l'exploit-
 NS: [ben pour être président de la République i faut être calme
 SR: non: (.) pas quand il y a des injustices\ (.) il y a des colères qui sont parfaitement
[sai:nes (.)&
 NS: [bon
 SR: &parce qu'elles correspondent [à la souffrance des gens\ (.) il y a des colères que
 j'aurai même quand je serai présidente de la République\&
 NS: [madame Royal (.) est-ce que vous me
 permettez de vous dire un mot
 SR: &[(.) parce que je (.) parce que je
 NS: [eh ben ça sera gai (.) ça sera gai
 [...]
 NS: je je je ne (.) je ne sais pas pourquoi euh madame Royal euh d'habitude calme a perdu
[ses nerfs (.) parce que (.) parce que j'ai
 SR: [non je ne perds pas mes nerfs je suis en colère\ (.) ce n'est pas pareil pas de mépris
monsieur Sarkozy\ (.) pas de mépris\

Dans ce passage, on assiste en quelque sorte en direct à la construction conflictuelle de deux micro-systèmes lexicaux partiellement divergents: SR opère au sein de la notion de « colère » une dissociation entre la colère « saine » et les autres formes de colère (dont il ne sera pas question), mettant en place la notion de « saine colère » qu'elle définit (les saines colères sont celles qui procèdent d'un sentiment de révolte devant le spectacle de la souffrance), qui est pour elle chargée d'une valeur axiologique positive, et qui *s'oppose* en tout point à la notion d'énervement: « non je ne perds pas mes nerfs je suis en colère (.) ce n'est pas pareil pas de mépris monsieur Sarkozy » — le mépris consistant en l'occurrence dans le fait de ravalier une émotion noble et réfléchie au rang d'un vulgaire coup de sang incontrôlé. C'est en effet ce à quoi s'emploie de son côté NS tout au long de la séquence: il *assimile* colère et énervement, utilisant successivement comme de simples variantes les expressions « perdre ses nerfs », « s'énervé », « sortir de ses gonds », « se mettre en colère » et « perdre son sang-froid »: toutes ces expressions sont pour lui synonymes et également chargées dans ce contexte d'une connotation négative.

Cette négociation sur le sens des mots est corrélative d'une négociation sur le référent auquel ils s'appliquent, à savoir l'état émotionnel de SR: faut-il le catégoriser comme un état de *colère* ainsi que le revendique SR elle-même, ou comme un état d'*énervement* ainsi que le prétend Sarkozy, pour qui les deux états reviennent au même, et sont de toute façon contraires à l'éthos d'un bon président de la République? Car tel est finalement l'enjeu de ce débat: la « présidentiabilité » de SR; point crucial qui lui aussi donne lieu à un désaccord entre les deux protagonistes, NS répétant que « pour être président de la République il faut être calme [or vous ne l'êtes pas, donc...] » alors que SR proclame de son côté qu'un bon président doit être capable de temps en temps de piquer des colères, saines bien sûr (« il y a des colères que j'aurai même quand je serai présidente de la République », ce à quoi Sarkozy rétorque ironiquement « hé ben ça sera gai »). L'importance de l'enjeu explique l'exceptionnelle durée de la séquence (qui s'étale sur plus de huit minutes alors que la modératrice a accordé à Royal « un mot puis on enchaîne »). La négociation piétine et s'éternise, offrant diverses variations sur le thème « Ne vous énervez pas — Je ne suis pas énervée, je suis en colère ». Les animateurs tentent par trois fois, mais sans grand succès, de fermer cette parenthèse et de lancer le thème de l'Europe. Au moment même où il semble qu'ils y soient enfin parvenus, Sarkozy revient à la charge, sur le mode cette fois d'un présupposé (ce qui n'arrange rien):

NS non: (.) pis je (.) et je vais même vous dire quelque chose [...] je vous en veux pas parce que ça peut arriver à tout le monde de s'énervier \

et c'est reparti pour un dernier petit tour, car Royal ne peut une fois encore que protester « je ne m'énerve pas je me révolte car j'ai gardé ma capacité de révolte intacte », mais ce définitif « mot de la fin » se trouve noyé dans un brouhaha général. En un tournemain, elle change alors à la fois de ton, de thème et de posture pour se lancer, après une sorte de petit rire qui marque ce radical changement de *footing*¹², dans un discours sur l'Europe car, n'est-ce pas, l'Europe « c'est très important ».

2.3.2. Bilan

On peut, au terme de la description de cette séquence, se demander si, finalement, Ségolène Royal se montre « en colère » (comme elle l'affirme elle-même) ou « énervée » (comme le prétend Sarkozy). Une analyse minutieuse de son comportement aussi bien verbal que non verbal invite à penser que non, elle n'est pas « sortie de ses gonds », mais qu'il s'agit d'une colère parfaitement « maîtrisée » (plus hasardeuses seraient les hypothèses concernant la question de savoir si cette colère est sincère ou jouée, préméditée ou non...). Pourtant,

¹² M. Sandré (2011: 17) voit dans ce rire de Royal « une sorte d'autocritique après qu'elle a écarté plusieurs fois le sujet en question ».

nombreux sont les commentateurs de cet épisode, qu'ils soient profanes ou experts ès discours politiques, qui, à l'encontre de ce diagnostic analytique, ont parlé et parlent encore du « moment où Ségolène Royal s'est énervée », épousant sans état d'âme l'interprétation sarkozienne, quel que soit au demeurant leur penchant politique. Or il est permis de penser que l'analyste n'a pas à traiter par le mépris ces interprétations « erronées » (à partir du moment où elles ne sont pas isolées) et que le texte interactionnel, en relation avec certaines données contextuelles, doit bien être dans une certaine mesure responsable de ces effets de sens — on peut par exemple alléguer que la position de Sarkozy est plus conforme au sens commun que celle de Royal, plus conforme aussi à la représentation prototypique de la colère (impliquant une certaine violence et entraînant un certain dérèglement du comportement); sans parler du stéréotype de la « femme hystérique », qui joue évidemment un certain rôle dans cette affaire¹³...

3. Conclusion

Revenons à présent sur notre question initiale: quels enseignements peut-on tirer en analyse du discours de cet examen de quelques échantillons de débats médiatiques?

Première remarque (qui vaut pour tous les types de productions discursives): *décrire* un segment de discours, c'est toujours *l'interpréter*, ce qui engage une activité complexe mobilisant toutes sortes de savoirs (sur la langue, le fonctionnement de la communication, les règles propres au genre, le contexte étroit et large, etc.), et suppose que l'analyste dispose des mêmes savoirs et aptitudes (que l'on parle à ce sujet de « ressources » ou de « compétences ») que les participants ratifiés. Or comme on l'a précédemment souligné, dans le cas des interactions médiatiques, le format participatif (format de production et surtout de réception) est particulièrement complexe et hétérogène: si l'on peut admettre que tous les participants disposent à peu près de la même compétence linguistique et plus largement communicative, il n'en est pas de même en ce qui concerne leur compétence « encyclopédique » (ensemble de savoirs préalables et d'opinions préconçues sur le contexte étroit et large), pourtant fortement mobilisée au cours du processus interprétatif. Pour ne donner qu'un exemple de la façon dont les représentations préalables (il s'agit en l'occurrence de savoirs intertextuels) déterminent l'interprétation des énoncés, revenons sur la question du « monopole du cœur ». De par son caractère de « formule » (au sens de Krieg-Planque 2009), l'expression se prête à toutes sortes de réemplois, comme celui auquel se livre, en une sorte de petite revanche ironique, Mitterrand contre Giscard en 1988 (à propos de l'augmentation de la TVA sur les aliments pour chiens et chats):

¹³ Notons que lors des primaires socialistes de 2012, Royal a préféré se dire à plusieurs reprises « indignée »...

FM: [...] vous avez parlé des chats et des chiens/ moi aussi je les aime beaucoup / d'ailleurs je crois que nous avons (.) des chiens de la même espèce / et (.) dieu sait si on s'y attache / (.) alors euh \ (.) j'peux pas vous répéter ce que j'avais entendu naguère / (.) vous n'avez pas le monopole du cœur pour les chiens et les chats / (.) je les aime moi aussi / [...]

Mais on peut aussi voir se profiler la formule, bien qu'elle n'y figure pas au complet, dans ce passage du débat de 2007, où elle serait tout à fait à sa place:

NS: [...] donc j'ai le droit de parler du handicap / (.) ce n'est pas le monopole (...) qui est le vôtre / (.) j'ai le droit d'être sincère dans mon engagement / (.) et d'être bouleversé (.) par la situation d'enfants qui aimeraient être scolarisés / [...]

D'un point de vue grammatical, la phrase est quelque peu bancal: peut-être peut-on voir dans ce fait, ainsi que dans la pause qui suit l'énoncé du mot « monopole », la trace d'une sorte de problème énonciatif; lequel ne se précise qu'à la lumière d'une information externe: peu auparavant en effet, lors d'un discours prononcé au Mont-Saint-Michel, Sarkozy avait cité la phrase de VGE mais en l'attribuant malencontreusement... à Mitterrand. Ainsi outillé, l'analyste peut faire l'hypothèse que cette construction bizarre s'expliquerait par une sorte de refoulement de la formule du « monopole du cœur », associée pour Sarkozy au souvenir de cette « boulette », dont la presse n'avait pas manqué de se gausser.

Toute interprétation doit s'ancrer dans la matérialité textuelle, et reposer sur la présence de marqueurs ou d'indices — mais une fois ce beau principe rappelé, il ne permet pas toujours de répondre de façon univoque, face à des cas concrets, à ces trois questions indissociables: *ceci est-il un indice? de quoi? et pour qui?*, la réponse ne pouvant se faire qu'en admettant des interprétations *modulables* telles que: si X dispose de tel ou tel élément d'information, alors il interprétera l'énoncé de la façon suivante (ainsi que le préconise déjà Eco en 1968)¹⁴.

En tout état de cause, la description d'un segment quelconque de discours-en-interaction ne saurait se réduire à l'enregistrement pur et simple de la façon dont ce segment est « traité » par le *next speaker*, qui ne traite explicitement qu'une infime partie du matériel qui lui est soumis (en particulier dans ces débats qui comportent de longues tirades monologuées), et dont la réaction doit elle-même être soumise à interprétation. En outre, l'observation des réactions du récepteur n'est possible que pour les participants « actifs », à l'exclusion de cette autre instance de réception que constituent les téléspectateurs, dont on n'a aucun moyen d'appréhender les réactions « à chaud ». Quant à leurs éventuelles réactions en différé, on admettra¹⁵ qu'il n'est pas

¹⁴ Cité dans Kerbrat-Orecchioni 1980: 217 et 265.

¹⁵ Sans entrer dans la problématique des « recherches sur la réception » – voir sur cette question Hutchby 2005: 439.

interdit à l'analyste de jeter un coup d'œil sur les nombreux commentaires, circulant dans les médias ou sur le Net, des épisodes qui l'intéressent, afin de voir comment ils ont été reçus et perçus – éventuellement en contradiction avec le « diagnostic » qu'il/elle a été amené(e) à effectuer.

Pour répondre à la question initiale, je défendrai donc une position en quelque sorte intermédiaire entre celle de l'« analyste-roi » (qui impose ses propres interprétations) et celle de l'analyse conversationnelle *stricto sensu* (qui prétend faire reposer l'interprétation exclusivement sur les réactions observables de l'interlocuteur). L'analyste doit autant que possible se mettre « dans la peau » des participants, en scrutant leur comportement communicatif tout au long du débat (et en faisant éventuellement appel aux commentaires à posteriori concernant la façon dont ils ont vécu l'événement communicatif soumis à examen). Mais il ne doit pas pour autant abdiquer sa propre responsabilité analytique puisque, comme on l'a vu, certaines significations sont inscrites dans le texte sans être relevées, ni même peut-être perçues (du moins consciemment, ce qui n'empêche pas certains effets « subliminaux »); et qu'inversement le texte peut produire certains effets de réception (par exemple, que Royal est « énervée »), alors que le texte ne se prête pas en principe à une telle interprétation... Autrement dit: même s'il se veut avant tout respectueux des données, le travail de l'analyste implique toujours une certaine *prise de risque*, mais limitée d'une part, par le fait que le « saut interprétatif » (passage du signifiant au signifié) ne se fait pas sans filet (les principaux garde-fous étant l'attention portée à tous les détails du texte de l'interaction, sans oublier, dans le cas d'un discours oral, la prosodie et la mimo-gestualité); et d'autre part, par le souci de *hiérarchiser* les interprétations qu'il propose: pas question de mettre sur le même plan les évidences interprétatives (tel segment veut *indéniablement* dire ça) et les simples conjectures (on peut *éventuellement* y voir en outre telle ou telle connotation — connivente, condescendante, sexiste, etc.).

On notera pour conclure que certains des problèmes que soulève l'analyse des interactions médiatiques ne sont pas sans rappeler ceux que pose l'analyse du discours littéraire (lequel s'adresse lui aussi à une instance de réception nombreuse et hétérogène), et qui sont largement débattus depuis plusieurs décennies dans le champ de la sémiotique textuelle — on peut penser par exemple à la distinction introduite par R. Barthes (1971: 13) entre « signifiante » et « signifiance », aux notions d'« architecte » (Riffaterre 1970), de « limites de l'interprétation » (Eco 1992), et plus récemment de « communauté interprétative » (Fish 2007).

Autre point commun entre l'analyse des discours médiatiques et celle des textes littéraires: de même que celle-ci ne se confond pas avec la critique littéraire, de même il me semble personnellement que le linguiste sort de son rôle lorsqu'il s'érige en « professeur de morale »¹⁶, c'est-à-dire en sujet évaluateur, voire en

¹⁶ « Je ne suis pas professeur de morale, je n'ai pas à hiérarchiser ni évaluer les pratiques journalistiques, je les décris simplement. » (Luc Boltanski, France Culture, 18-02-2011)

censeur des productions dont il cherche à décrire le fonctionnement, ainsi que le préconise par exemple la *Critical Discourse Analysis*¹⁷ — cela dit, chacun est évidemment libre de ses choix méthodologiques et « éthiques » (aux deux sens de ce terme, qui renvoie à la fois à certaines valeurs morales et à l'image que l'on cherche à construire de soi dans son discours).

BIBLIOGRAPHIE

- Barthes, R. (1971), « Écrivains, intellectuels, professeurs », *Tel Quel* 47, pp. 3–18.
- Constantin de Chanay, H., Giaufret, A. & Kerbrat-Orecchioni, C. (2011), « La gestion interactive des émotions dans la communication politique à la télévision: quand les intervenants perdent leur calme », in M. Burger, R. Micheli & J. Jacquin (éds), *La parole politique en confrontation dans les médias. Analyse des discours politico-médiatiques contemporains*, Bruxelles, De Boeck, pp. 25–50.
- Delporte, C. (2012), *Les grands débats politiques*, Paris, Flammarion/INA.
- Eco, U. (1992), *Les limites de l'interprétation*, Paris, Grasset.
- Fish, S. (2007), *Quand lire c'est faire. L'autorité des communautés interprétatives*, Paris, Les Prairies ordinaires.
- Goffman, E. (1981), *Forms of Talk*, Oxford, Blackwell.
- Gülich, E. & Mondada, L. (2001), « Konversationsanalyse », in G. Holtus, M. Metzeltin et C. Schmitt (éds), *Lexicon der Romanistischen Linguistik*, vol. I–II, Tübingen, Niemeyer, pp. 196–252.
- Hutchby, I. (2005), « Conversation Analysis and the Study of Broadcast Talk », in K.L. Fitch & R.E. Sanders (éds), *Handbook of Language and Social Interaction*, Mahwah (N.J.)/London, Lawrence Erlbaum, pp. 437–460.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1990, 1992, 1994), *Les interactions verbales* (3 tomes), Paris, A. Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2005), *Le discours en interaction*, Paris, A. Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (éd.) (2010), *S'adresser à autrui. Les formes nominales d'adresse en français*, Chambéry, Université de Savoie.
- Kerbrat-Orecchioni, C. et Traverso V. (2004), « Types d'interactions et genres de l'oral », *Langages* 153, pp. 41–51.
- Krieg-Planque, A. (2009), *La notion de „formule” en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Riffaterre, M. (1970), *Essais de stylistique structurale*, Paris, Flammarion.
- Sandrè, M. (2011), « Rires et sourires en politique », *Mots* 96, pp. 13–28.
- Schegloff, E.A. (1997), « Whose text? Whose context? », *Discourse & Society*, 8(2), pp. 165–187.
- Trognon, A. et Larrue, J. (1994), « Les débats politiques télévisés », in A. Trognon & J. Larrue (éds), *Pragmatique du discours politique*, Paris, A. Colin, pp. 55–126.
- Wodak, R. (éd.) (2013), *Critical Discourse Analysis. Sage Benchmarks in Language and Linguistics*, 4 vol., London: Sage.

¹⁷ Voir l'impressionnante « somme » en quatre volumes éditée par Ruth Wodak, 2013; et pour le domaine français, les travaux de Rabatel, dont la perspective est en grande partie similaire (voir sa contribution dans ce volume).

INTERPRETING MEDIA CORPUSES:
THE CASE OF PRESIDENTIAL DEBATES

(Abstract)

In spite of their extreme variety, media discourses share a common characteristic: they address a « massive » and heterogeneous audience (readers, listeners or TV watchers). Assuming that the analyst has to reconstruct the way the various participants interpret the discourse they receive, his task remains particularly delicate in the case of media discourses for which a collective, silent « extra-addressee » – the audience – is to be added to the actively involved participants. In this article, the problem is investigated from the case of a particular type of televised debates, i.e. electoral debates, and more precisely the debates taking place between the first and second ballot of the French presidential elections. The detailed study of three different excerpts enables the author to specify what the task of the analyst as « archinterpreter » consists in, in such a case.

Keywords: *presidential debates, ethos, interpretation, negotiation.*

Mots-clefs: *débats présidentiels, éthos, interprétation, négociation.*

Cuvinte-cheie: *dezbateri prezidențiale, etos, interpretare, negociere.*

*Laboratoire ICAR – UMR 5191
École Normale Supérieure de Lyon
15 Parvis René Descartes – BP 7000
69342 LYON Cedex 07
France*

Catherine.Kerbrat-orecchioni@univ-lyon2.fr